



## Événement

### Europe

## Le Pacte de stabilité, nouveau symbole de souplesse

Sa réforme prouve que les textes européens ne sont pas aussi définitifs que le dénoncent leurs détracteurs.

Par Jean QUATREMER

mardi 22 mars 2005

Bruxelles (UE) de notre correspondant

Les gouvernements ont une nouvelle fois fait la preuve que rien n'est jamais *« inscrit dans le marbre »* au sein de l'Union européenne, contrairement à ce qu'affirment les opposants au projet de Constitution, en assouplissant le pacte de stabilité et de croissance, ce corset qui contraint les politiques budgétaires.

Hier, la BCE, furieuse, a publié un communiqué dans lequel elle se dit *« sérieusement inquiète des modifications »* du pacte, qui doivent encore être confirmées ce soir, à Bruxelles, par les chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunissent pour leur traditionnel sommet de printemps consacré à l'économie. Mais ce cri de rage est révélateur de l'impuissance de la Banque centrale puisqu'elle n'a pas pu empêcher les gouvernements de se donner un peu d'air.

**« Entre parenthèses ».** L'affaire est loin d'être anodine : au départ, seules l'Allemagne et la France voulaient limer les dents du pacte. Même si l'Italie, le Portugal ou encore la Grèce, tous en délicatesse avec leurs finances publiques, les ont rejointes, l'unanimité nécessaire pour réformer ce traité était loin d'être réunie. C'était vrai au sein de l'eurogroupe (qui rassemble les douze ministres des Finances de la zone euro), où l'Autriche et les Pays-Bas, durs parmi les durs, ont mené le combat pour le maintien du pacte dans sa version actuelle. C'était aussi vrai au sein du Conseil des ministres de l'Economie, où siègent les Vingt-Cinq. La Commission elle-même était opposée à toute réforme. Mais, Berlin et Paris ayant obtenu, en novembre 2003, la *« mise entre parenthèses »* du pacte, elle n'a pas eu d'autre choix que de proposer la refonte du texte. Dimanche, le consensus s'est fait sur une réforme qui, il y a encore quelques jours, paraissait bien improbable.

L'unanimité n'est donc pas un obstacle au changement dès lors qu'il existe une

volonté politique. Le traité de Rome de 1957 lui-même n'a-t-il pas déjà été modifié à quatre reprises ? C'est encore plus vrai dans les domaines soumis au vote à la majorité qualifiée. Ainsi du projet de directive Bolkestein. En l'état, elle ne peut pas être adoptée par le Conseil des ministres puisque l'Allemagne, la France, la Belgique, le Danemark et la Suède s'y opposent. Ces pays forment une solide minorité de blocage. De même, il n'existe aucune majorité au Parlement européen pour voter en faveur de ce texte. Enfin, au pire, la France peut toujours invoquer le compromis de Luxembourg qui donne un droit de veto à tout pays dès lors qu'il estime que ses intérêts vitaux sont menacés...

**Rien compris.** Encore une fois, José Manuel Durão Barroso, le président portugais de la Commission européenne, a montré qu'il n'avait rien compris au fonctionnement de l'Union, en affirmant crânement hier : *« Il y a d'autres Etats en Europe (que la France et l'Allemagne, ndlr). Nous sommes vingt-cinq, je crois, et je ne peux pas prendre des décisions en pensant à un seul pays. »*

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=284190>

© Libération